

COMMENTAIRE DU MINISTRE DE LA COMMUNICATION  
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

**"Le gouvernement poursuit ses efforts pour  
asseoir les bases de la bonne gouvernance, dans la  
transparence et la rationalisation des dépenses"**

Le ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, M. Hamoud Ould Abdi a tenu mercredi après-midi une conférence de presse dans laquelle il a commenté les travaux du Conseil des ministres, réuni quelques instants plus tôt.

Les représentants de la presse nationale et internationale, officielle et indépendante ont pris part à cette conférence.

Voici le texte intégral de ce commentaire.

"Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 13 juillet 2005 sous la présidence de Monsieur

Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, Président de la République.

Le Conseil des ministres a passé en revue la situation aux plans intérieur et extérieur.

Au cours de cette réunion, le Président de la République a souligné l'importance pour notre société, en général et pour les

parents en particulier, de se rendre compte -avant qu'il ne soit trop tard- du danger considérable de lavage de cerveaux auquel sont exposés nos jeunes que certains groupes au comportement déviant essayent de manipuler et de transformer en agents criminels à la solde de regroupements



Suite de la page 1

Le Président de la République a convié à une attention soutenue à la jeunesse que nous devons protéger contre les déviations et la marginalisation qui transforment les générations montantes en proies faciles à la portée des extrémistes qui ne font que guetter les jeunes pour en faire des instruments au service de leur funeste cause.

Ce faisant, les extrémistes essayent de transformer les jeunes en facteurs de sape, de les utiliser pour servir leurs desseins terroristes, pour déclencher les conflits et semer la destruction comme ils ont l'habitude d'essayer de le faire partout à travers le monde en visant des personnes innocentes (hommes, femmes et enfants), les infrastructures et les services vitaux des peuples.

Le Président de la République a déclaré que les horribles événements que nous avons suivis à l'étranger, avant de finir malheureusement par les vivre directement, représentent une alerte censée attirer l'attention de tous, pour que nous fassions résolument face au phénomène du terrorisme qui ne connaît ni de frontières ni de religion et qui est une arme aux mains d'une poignée d'individus au comportement déviant, condamnés par la communauté internationale et tous les hommes sages de par le monde.

Il a par ailleurs insisté sur l'entière responsabilité des ministres par rapport à tout ce qui se passe dans leurs départements. Dans ce cadre, le Président de la République a précisé qu'il s'agit, là, d'une responsabilité à laquelle nul ne peut se dérober et que nul ne saurait faire endosser à ses collaborateurs, techniciens ou experts qui instruisent les dossiers et exécutent les décisions émanant de l'autorité ministérielle.

La responsabilité des ministres impose à ceux-ci de fournir de sérieux efforts pour suivre les dossiers, superviser constamment la conception des programmes et stratégies et de veiller à leur exécution convenable.

Le Conseil des ministres a également étudié et adopté les textes suivants :

- communication relative au Programme National de Bonne Gouvernance. Cette communication vise à présenter un programme conçu par le gouvernement en 2004 avec une large participation de la société à travers ses segments concernés par la question. Ce programme constitue le prolongement de la déclaration d'orientation sur la Bonne Gouvernance adoptée par le gouvernement en septembre 1999 et qui avait fixé les six objectifs stratégiques que sont l'amélioration du cadre législatif et judiciaire visant à asseoir les fondements de l'Etat de droit, à renforcer les capacités de l'administration publique, à renforcer le contrôle de la gestion des biens publics, à consolider la décentralisation, à promouvoir le secteur privé et à encourager son partenariat avec les services de l'Etat.

Cette déclaration vise aussi à promouvoir la société civile en vue de développer le mouvement associatif en concertation avec les pouvoirs publics et le secteur privé entendu que celui-ci est un acteur concerné par le Cadre Stratégique de Lutte

contre la pauvreté, conçu en 2001 et centré sur l'accélération du rythme du développement économique.

Les objectifs de ce programme national de bonne gouvernance constituent des éléments fondamentaux du projet de société conçu par le Président de la République dans le but de bâtir un Etat de droit solide et respecté et de mettre en place une administration assainie et efficace et aussi de susciter la participation active de l'ensemble des forces vives à l'oeuvre de construction nationale.

Ces objectifs sont les composantes du plan d'action du programme en ce sens que l'administration sera assainie et modernisée à travers le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel et aussi à travers le renforcement de l'exploitation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la réorganisation des départements ministériels et la rationalisation de la gestion des ressources publiques aussi bien humaines que matérielles.

La bonne gouvernance sera réalisée par le biais du renforcement des dispositifs de contrôle et de l'ancrage de la transparence.

Le programme va améliorer le climat propice aux investissements en faveur de la promotion du secteur privé et l'encouragement au partenariat secteur public, secteur privé.

Dans le but de consolider l'Etat de droit, le programme prévoit d'approfondir les réformes aux plans législatif et judiciaire et de compléter l'arsenal de textes déjà existant.

la garantie des droits et de leur recouvrement est de nature à permettre d'attendre l'objectif de promotion des droits de l'homme, d'émancipation de la femme et de protection de l'enfance.

également les capacités de la société civile seront renforcées de même que sera assurée la décentralisation au moment où un intérêt sera accordé à la formation, à la mise en oeuvre de programmes économiques et au renforcement des capacités des communes et du parlement dont la qualité des prestations sera améliorée.

Ce programme est coordonné et dirigé par une commission nationale d'orientation et de suivi présidée par le Premier ministre et comprenant les premiers responsables des institutions concernées. Cette commission est appuyée par une instance de concertation avec les donateurs présidée par le ministre des Affaires Economiques et du Développement.

Le suivi de l'exécution est assuré par un comité présidé par le conseiller du Premier ministre et groupant les représentants des institutions membres de la commission nationale.

Le ministère des Affaires Economiques et du Développement s'occupe de la coordination du programme et dirige les commissions spécialisées.

-communication relative à la préparation et à la conduite de la campagne agricole 2005-2006.

Voici à cet égard les principaux éléments du bilan de la campagne 2004-2005 qui est en passe de se terminer et qui s'est déroulée dans un contexte marqué par la baisse des précipitations dans la plupart des wilaya, l'invasion acridienne qui a causé des pertes sérieuses au niveau du couvert végétal en général, une pression aviaire inégale sur les cultures irriguées et un déficit hydrique au niveau de certains affluents du fleuve tout cela a conduit à limiter l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement dans les différents sous secteurs concernés.

Malgré ces obstacles, des résultats ont pu être atteints. On peut en citer le financement de l'exploitation de 12.000 hectares de la part de l'Union Nationale de Coopératives Agricoles de Crédit et d'Epargne (UNACEM) avec une enveloppe financière qui a atteint 819 millions d'ouguyia. Le secteur de l'irrigué qui a couvert 19768 ha contre 17560 pour la saison écoulée soit une augmentation de 12 % pour une production brute de 92 198 tonnes de céréales contre 85600 pour la saison écoulée soit une augmentation de 7 %.

Pour les spéculations maraichères, exportées vers le marché européen dans le cadre de la filière diversification du programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie (PDIAM), la production a atteint 1800 tonnes.

Il est tout à fait naturel que le résultat de la récolte issue des cultures pluviales recule pendant cette période pour n'atteindre que 23 866 tonnes contre 101089 tonnes, soit une diminution de 76 %.

En dépit de la destruction de la première opération d'ensemencement, la seconde opération a permis la production de 20.000 tonnes de légumes et la même quantité de dattes malgré les difficultés qu'ont connues les oasis doublées de l'invasion acridienne.

En plus de ces résultats, des efforts intenses ont été déployés pour lutter contre les criquets, les oiseaux et les autres déprédateurs des cultures, ainsi que les différentes épidémies et maladies animales.

Les efforts se sont poursuivis dans le domaine de l'environnement avec la mobilisation de plus 1.200.000 arbuscules pour les besoins de la campagne nationale de reboisement. 26314 Km de digues ont été construits en plus de la poursuite des barrages et diguettes dans différentes zones du pays. Plus de 9000 agriculteurs ont été transportés vers les régions intérieures dans le cadre de l'opération " retour aux terroirs". Quant aux objectifs fixés pour la campagne agricole 2005-2006, les principales dispositions ont été prises pour garantir le succès de celle-ci. Elles consistent à relever les niveaux de production agricole et animale et à protéger l'environnement et la biodiversité.

Le démarrage de certains grands projets, tels que le projet de développement intégré des oasis, le projet de développement rural communautaire et le projet de développement intégré des cultures irriguées, contribuera considérablement à la réalisation de ces objectifs. Il est également prévu de cultiver 21000 nouveaux hectares en irrigué, de faire mobiliser par le Crédit Agricole 930 millions d'ouguyia et de prendre les dispositions pour l'acquisition des engrais et la disponibilisation des semences.

Les activités, visant la réhabilitation et le renforcement des périmètres, le désenclavement, la lutte contre les oiseaux, la vulgarisation agricole, la suppression et la lutte contre les herbes nocives, se poursuivront. On veillera également à la gestion rationnelle des eaux du fleuve afin d'adapter son débit pendant les différentes périodes aux exigences des activités programmées. Les équipements d'ensemencement et de récolte seront renforcés et le plan de commercialisation sera appuyé. Il est prévu également la culture de 154500 hectares en pluvial pour produire 66.000 tonnes de céréales, le rajeunissement du niveau de production des légumes à 30.000 tonnes et de celui des dattes à 20.000 tonnes.

Pour parvenir à ces objectifs, la protection des périmètres agricoles se poursuivra à travers l'installation de clôture en grillage sur un pourtour de 1000 kilomètres au même moment où les agriculteurs seront eux aussi appuyés.

Sur le plan de l'élevage, il est prévu d'immuniser 70% de bovins contre les maladies, de renforcer la surveillance épidémiologique, de lutter contre les animaux sauvages, de combattre la rage et de développer les infrastructures par la mise en place de 58 parcs pour la vaccination, l'ouverture de 35 projets de pharmacies vétérinaires et la construction d'un abattoir pour petits ruminants dans la moughataa d'El Mina.

Un projet pilote de développement de la culture de la luzerne verra le jour et les activités de formation, de sensibilisation, d'appui et de vulgarisation seront renforcées.

Dans le domaine de l'environnement, 1.500.000 arbuscules seront disponibilisés, la lutte contre les feux de brousse et la dégradation du sol sera poursuivie et les eaux pluviales seront protégées.

L'ensemencement aérien se poursuivra dans plusieurs wilayas. Sur le plan de l'aménagement rural, les efforts seront concentrés sur le contrôle des eaux de surface par la construction et la maintenance des barrages à travers le pays.

Il sera mis sur pied un comité pluridisciplinaire pour la coordination de l'ensemble des activités de la campagne. Il sera instauré un système de suivi et d'évaluation et un autre système d'alerte destiné à suivre le danger acridien. Des sommes importantes seront mobilisées pour l'exécution de ce plan.

-Projet de décret portant approbation des statuts de la Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC). Cette société est née de la scission de l'ex Société Nationale d'Eau et d'Electricité en vertu du décret N° 88/2001 en date le 27 juillet 2001 modifié par le décret N° 008/403 en date du 17 février 2003.

La SOMELEC a pour objectif de produire, de distribuer et de commercialiser l'électricité, ainsi que d'entreprendre, conformément aux lois, toute autre activité liée à cet objectif.

Le texte approuvé, comporte les statuts de la société, précise sa forme, son organisation et sa gestion, ses statuts adoptés par son assemblée générale extraordinaire tenue le 5 mars 2003 et complète les dispositions antérieures.

Quatre projets décrets portant respectivement renouvellement du permis de recherche pour le diamant dans la zone de Genououa (wilaya de l'Adrar) au profit de la société Dia Met Minerals (Africa) Limited, renouvellement du permis de recherche N° 189 pour les métaux précieux, métaux de base et substances connexes dans la zone de Tindiat (wilaya de l'Adrar) au profit de la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM), renouvellement du permis de recherche N° 190 pour les métaux précieux, métaux de base et substances connexes dans la zone de Guelb El Wouled (wilaya de l'Adrar), également au profit de la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM), renouvellement du permis de recherche N° 197 pour les métaux précieux, métaux de base et substances connexes dans la zone de Kdeyat El Ajoul (wilaya de l'Inchiri) au profit de la société Mauritanian Copper Mines (MCM).

La superficie objet de renouvellement dans le premier permis s'élève à 6315km2 au lieu de 7790 km2. La superficie concernée par le deuxième permis est de 1090 km2 pour une période de 3 ans alors que la superficie couverte par le troisième permis s'élève à 1060 km2 pour une période de 3 ans. La superficie objet du quatrième permis est de 674 km2 pour une période de 3 ans.

Chacune des sociétés, bénéficiaires des permis, exécutera un programme de travaux. Ainsi, la première société mobilisera 25 millions d'ouguyia, la deuxième et la troisième 15 millions chacune et la quatrième 30 millions.

Chacune des 4 sociétés s'engage à recruter prioritairement des travailleurs mauritaniens, à traiter avec des entrepreneurs et des importateurs nationaux et à verser au Trésor Public l'ensemble des impôts et taxes prévus par la législation minière.

Le gouvernement sur orientation de Monsieur le Président de la République, poursuit ses efforts pour asseoir les bases de la bonne gouvernance avec ce que cela requiert comme mesures telles que la transparence dans la gestion de la chose publique, la rationalisation des dépenses et la consécration de l'intérêt accordé au monde rural, dans le cadre d'une nouvelle campagne agricole complémentaire aux efforts déployés dans les campagnes précédentes. Ces nouvelles mesures ont pour but la réalisation de l'autosuffisance alimentaire, la poursuite de l'édification des infrastructures de base et de la coopération avec nos partenaires pour l'extraction des mines et des richesses de notre production sous-sol".